Nations Unies S/2011/524

Conseil de sécurité

Distr. générale
18 août 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 août 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le grand plaisir de vous informer que le Ministre de la justice de la République du Soudan a pris un décret le 16 août 2011 portant création d'un comité chargé d'évaluer la situation des droits de l'homme et le respect des règles du droit international humanitaire dans l'État du Kordofan du Sud au lendemain des incidents déclenchés par l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) après l'échec de son candidat à l'élection au poste de gouverneur de l'État en mai dernier.

Le comité est composé de représentants de tous les organes gouvernementaux et des ministères concernés et placé sous la présidence du Rapporteur du Conseil consultatif des droits de l'homme.

Le décret autorise le comité à collecter des informations et des documents et à les vérifier; à organiser des visites dans les camps de personnes déplacées et à avoir des entretiens avec les résidents; et à recueillir les vues des autorités locales et des citoyens.

Le décret permet au comité de requérir l'assistance de toute personne qui pourrait exécuter les tâches qui lui sont confiées, et de soumettre son rapport dans les deux semaines qui suivent le début de ses travaux.

Cette question ayant été portée à votre aimable attention, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Daffa-Alla Elhag Ali **Osman**

11-45761 (F) 220811 220811

Merci de recycler